

AVIS D'ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION DE SERVICES

N°19_55DG

Attribution en quasi-régie, sur le fondement de l'article L3211-1 du Code de la commande publique (CCP) à un cocontractant constituant une filiale détenue à 100%, sur lequel le Port autonome de Strasbourg exerce un contrôle comparable à celui qu'il exerce sur ses propres services et qui réalise plus de 80% de ses activités dans le cadre des tâches qui lui sont confiées par le PAS, au sens de la réglementation de la commande publique.

1. Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice :

NOM ET ADRESSE :

Port autonome de Strasbourg

25, rue de la Nuée Bleue CS 80407

67002 Strasbourg Cedex

Courriel : paj@strasbourg.port.fr, Code NUTS : FRF11

Adresse principale : <http://www.strasbourg.port.fr>

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR :

Etablissement public national

ACTIVITÉ PRINCIPALE :

Activités portuaires

2. Objet :

ÉTENDUE DE LA CONCESSION

Intitulé : CONCESSION DE SERVICE POUR LA GESTION DES TERMINAUX MULTIMODAUX DE STRASBOURG, DU SITE PORTUAIRE DE DALHUNDEN AINSI QUE DU TERMINAL DE LAUTERBOURG A TITRE TEMPORAIRE

Numéro de référence : 19_55DG

DESCRIPTION : Exploitation et gestion des terminaux à conteneurs multimodaux du port de Strasbourg, du site portuaire de Dalhunden et à titre temporaire du terminal de Lauterbourg.

Durée de la concession : 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

3. Attribution de la concession

NOM ET ADRESSE DU CONCESSIONNAIRE :

RHINE EUROPE TERMINALS, société par actions simplifiée à associé unique (le Port autonome de Strasbourg) au capital de 3.990.000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le n° 808 404 321 (n° de gestion 2014 B 2410), ayant son siège social 25 rue de la Nuée Bleue à Strasbourg (67000)

Valeur totale estimée de la concession : 41,90 M€

Recettes provenant des tarifs et de la franchise d'incitation au report modal le cas échéant.

4. Renseignements complémentaires

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg

31, avenue de la Paix - BP 51038

67070 Strasbourg Cedex

Tél : 03 88 21 23 23 Fax : 03 88 36 44 66

Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Introduction de recours

Cette convention de concession de services est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg

31, avenue de la Paix - BP 51038

67070 Strasbourg Cedex

Tél : 03 88 21 23 23 Fax : 03 88 36 44 66

Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

DATE DE MISE EN LIGNE DU PRÉSENT AVIS : 15/01/2020
